



PLAN RÉGIONAL ANTI-BOUCHONS ET POUR CHANGER LA ROUTE



Sommaire

1

**Le réseau routier
d'intérêt régional**

2

**Le Plan anti-bouchons :
un ambitieux programme
d'investissement**

3

**Une politique globale
d'amélioration et d'optimisation
du réseau routier francilien**

4

**La route intelligente
au service de la smart Région**

© Claire CURT - Ile-de-France Mobilités



Préambule

La révolution dans les transports engagée par l'Exécutif régional vise à répondre aux besoins de mobilités de l'ensemble des Franciliennes et des Franciliens.

Après de nombreuses années de ralentissement, des investissements massifs sont réalisés par la Région Île-de-France dans le domaine des transports en commun : en une décennie, ce seront près de 50 Md€ qui seront investis pour doubler le réseau de métro, prolonger le RER E, compléter les tramways et renouveler les matériels roulants. C'est un niveau sans précédent depuis la création du métro parisien au début du siècle dernier, et la création du RER dans les années 1970.

Pour autant, l'Île-de-France a besoin d'un réseau routier performant et moderne pour assurer son développement. Toutes les prévisions montrent que la croissance de la population et des emplois d'ici 2050 se fera en grande couronne, là où la route est pertinente. Les usages évoluent : les véhicules deviennent moins polluants, la digitalisation permet d'inventer de nouvelles façons de se déplacer. Pour faire face au défi de la congestion, la route offre de larges capacités

si l'on considère qu'aujourd'hui chaque voiture ne transporte que 1,2 à 1,3 personne en moyenne.

C'est pourquoi la Région s'est dotée d'une stratégie claire pour l'avenir de son réseau routier dans les prochaines années. Cette nouvelle vision de l'Exécutif régional sur la route s'articule autour de trois axes stratégiques :

- La constitution d'un véritable réseau routier d'intérêt régional, assurant un bon niveau de qualité de service à ses usagers, au bénéfice de la performance économique de la Région et de la qualité de vie de ses habitants ;
- Une action anti-bouchons, qui vise à traiter les principaux points noirs de dysfonctionnement du réseau, générateurs de congestions récurrentes et donc de pollution ;
- Le développement de la route intelligente au service de la Smart Région, comme support d'usages modernes, performants et respectueux de l'environnement.

/ Le réseau routier d'intérêt régional

Le Réseau routier d'intérêt régional (RRIR) qualitatif, au bénéfice de la performance économique de la région et de la qualité de vie de ses habitants concerne :

- le réseau routier national, dont la loi fixe qu'il est « d'intérêt national et européen » et, par voie de conséquence, d'intérêt régional ;
- le boulevard périphérique de Paris, inscrit au réseau transeuropéen de transport (RTE-T) ;

● les principales routes départementales et parisiennes, voire certaines sections de routes intercommunales ou locales, qui assurent des continuités d'itinéraires d'intérêt régional.

Ces indicateurs ont permis de définir un réseau maillé décliné en trois niveaux afin de prendre en compte les différences d'usages entre les zones très urbanisées et les territoires peu denses.

» Définir un niveau de qualité de service

Afin de compléter et renforcer les effets du programme d'investissement prévu sur le RRIR, la Région souhaite améliorer la qualité de service offerte aux usagers et aux riverains. Cet objectif suppose une exigence élevée en termes d'information, de sécurité, de lisibilité, d'entretien et de viabilité. La Région n'étant pas gestionnaire du RRIR, elle a contractualisé avec les gestionnaires de voirie (État, Départements et Ville de Paris) pour respecter et tendre vers un niveau de qualité élevé.



© William Dupuy / Picturetank

2 Le Plan anti-bouchons : un ambitieux programme d'investissement

Avec le Plan « anti-bouchons et pour changer la route », la Région a décidé de soutenir les opérations ayant pour objectif le traitement des points de congestion ainsi que la complétude et le maillage du RRIR, tout en tenant compte des différences de besoins de mobilité des territoires.

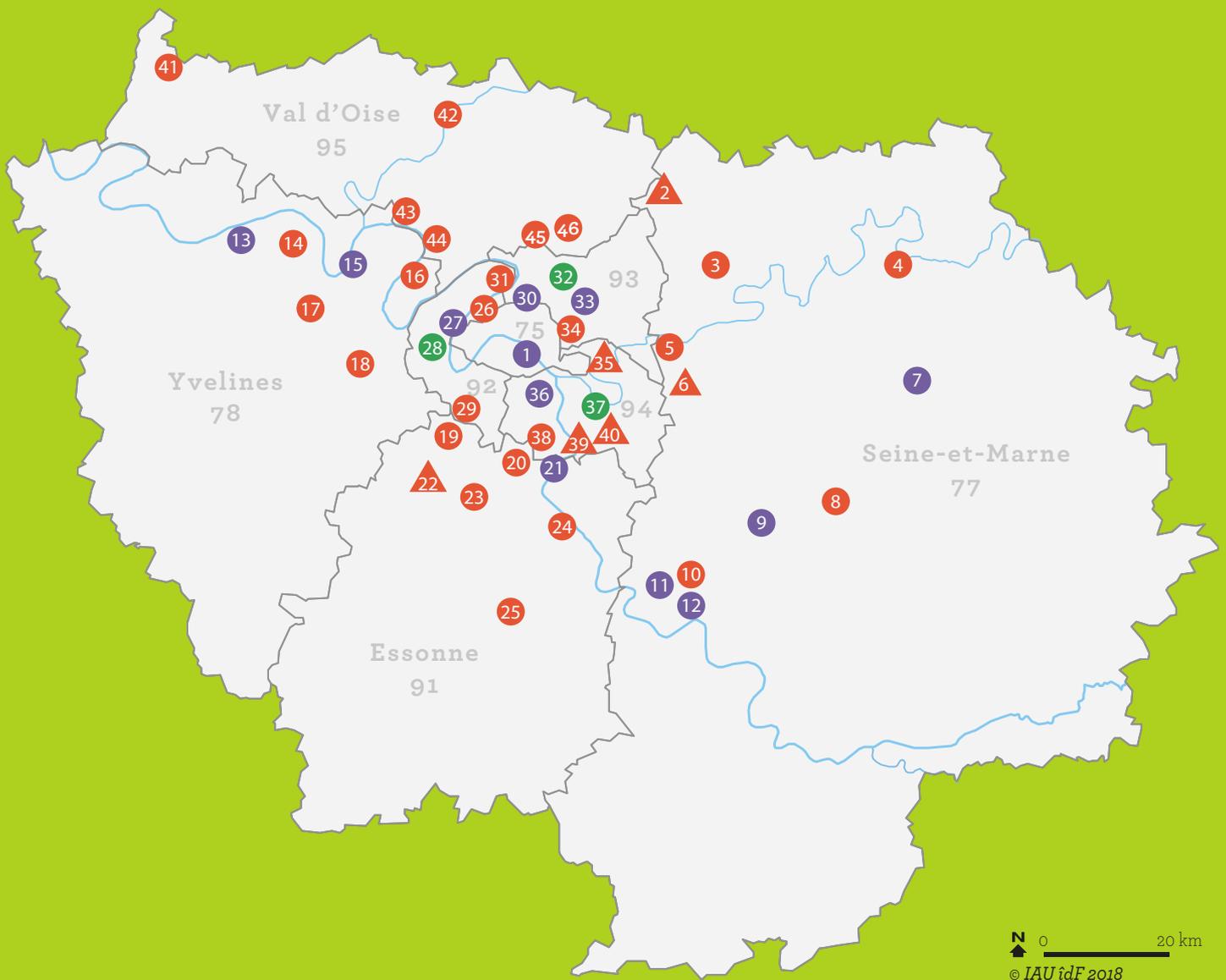
L'effort financier que consentira ainsi la Région s'élève à 250 M€ sur la période 2016-2020, hors opérations sur le réseau national qui sont financées dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER).

© David DELAPORTE - Ile-de-France Mobilités



Politique anti-bouchons de la Région Île-de-France

- 31 chantiers
- 12 études
- 3 centres de gestion de trafic
- 40 opérations anti-bouchons
- 6 opérations CPER





Paris (75)

- 1 • Etude de voies réservées taxis, autopartage, covoiturage

Seine-Et-Marne (77)

- 2 • AIO4 Contournement Est de Roissy
- 3 • RN3 - RN2 Liaison Meaux - Roissy
- 4 • Complément échangeur RD6O3 et A4 Saint Jean les Deux Jumeaux
- 5 • Liaison sud de Chelles / Accès à la base régionale de Vaires
- 6 • RNIO4 Elargissement entre A4 et RN4
- 7 • Contournement de Coulommiers
- 8 • RD471 : Aménagement carrefour de Belle-Croix et des 4 pavés à Chérvy-Cossigny et Ozoir-la-Ferrière
- 9 • Contournement de Guignes
- 10 • RDI6O5 Liaison RNIO5 - RD6O6 (Contournement de Melun)
- 11 • Contournement de Melun (liaison RD3O6 - RD346)
- 12 • Franchissement de la Seine à Melun

Yvelines (78)

- 13 • Liaison A13 -RD28
- 14 • RDI54 à Verneuil-Vernouillet (2O18-2O19)
- 15 • Liaison RD3O - RD19O
- 16 • RDI21 déviation de Montesson - Sartrouville
- 17 • Doublement de la RD3O à Plaisir et Elancourt
- 18 • Bretelle d'accès A12 - RD7 à Bailly

Essonne (91)

- 19 • Réaménagement de l'échangeur de Corbeville
- 20 • Itinéraire est-ouest Contournement d'Orly - déviation de Paray - RD36
- 21 • Franchissement de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux
- 22 • RNII8 Requalification de la desserte de la ZAI de Courtaboeuf-Ring des Ulis
- 23 • RN2O Aménagement de carrefours
- 24 • Amélioration de la circulation routière RN7
- 25 • RD3I Liaison Nord/Sud dont barreau manquant RDI7/RD74

Hauts-de-Seine (92)

- 26 • RDI Quai de Clichy à Clichy la Garenne et Quai Michel à Levallois
- 27 • RD7 Suresnes - Saint Cloud
- 28 • Système informatisé de télésurveillance et de régulation du trafic
- 29 • A86 demi-diffuseur du Plessis Robinson

Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis (92-93)

- 30 • Boulevard urbain de Clichy-St Ouen

Seine-Saint-Denis (93)

- 31 • Réaménagement RDI au débouché du Pont de Saint-Ouen
- 32 • Gerfaut II (poste central de circulation) - nouvelles tranches fonctionnelles
- 33 • Carrefour Ex-NI86 - A3 et nouveau franchissement
- 34 • Traitement du point noir de circulation Ex RN3O2 - RDI16 Axe de liaison Seine-et-Marne / Paris Porte de Bagnolet (via AIO3/A3)

Val-de-Marne (94)

- 35 • A4 - A86 Pont de Nogent
- 36 • Franchissement de la Seine à Vitry
- 37 • Extension du centre de gestion des feux de circulation (Parcival)
- 38 • Accessibilité et desserte du pôle d'Orly
- 39 • RN6 Réaménagement du pôle gare et de la tête de pont de Villeneuve St Georges
- 40 • Deviation de Boissy St Léger / Tranchée couverte et section Sud

Val d'Oise (95)

- 41 • RDI4 déviation de la Chapelle en Vexin
- 42 • Desserte de la plateforme multimodale de Bruyères-sur-Oise (accès sud RD922)
- 43 • Réaménagement de la Patte d'Oie d'Herblay
- 44 • Bretelle RDI22 - A15 à Sannois
- 45 • Desserte du site Airbus Helicopters depuis la RD84A
- 46 • Avenue du Parisis (contournement de Roissy)

3 Une **politique globale** d'amélioration et d'optimisation du réseau routier francilien

Le Plan anti-bouchons et pour changer la route vient compléter, par le soutien aux opérations routières sur les réseaux départementaux, l'important soutien financier régional qui vise à développer et moderniser les voies nationales non concédées. En effet, la Région a prévu d'investir environ 280 M€ pour la route dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020.

À titre d'exemple, elle finance l'aménagement de la tête de pont de Villeneuve-Saint-Georges (94) sur la RN6, qui a été mise en service en janvier 2018 (la mise en configuration définitive est prévue à l'automne 2018), la déviation de Boissy-Saint-Léger (94) sur la RN19, l'élargissement de la Francilienne entre l'A4 et la RN4 ou encore le contournement de Roissy (77) par l'est.



© Getty images

Quelques opérations phares en Île-de-France



© DiRIF

La tête de Pont de Villeneuve Saint-Georges sur la RN6 (Val-de-Marne)

Pour les usagers de la RN6 au niveau de la place Sémard, à Villeneuve-Saint-Georges. Le projet, subventionné à hauteur de 50 % par la Région Île-de-France, vise à réduire la congestion provoquée par le tourne-à-gauche depuis le sud de la RN6. Il comprend l'aménagement de la place Sémard avec la création d'un giratoire et de deux passages piétons surélevés protégés, ainsi que le réaménagement du pôle bus. Sur la tête de pont, une troisième file et des trottoirs seront réalisés.



© DiRIF

La déviation de Boissy-Saint-Léger sur la RN19 (Val-de-Marne)

La ville de Boissy-Saint-Léger est traversée par la RN19. Le trafic intense (40 000 véhicules/jour) supporté par cette voie est une source importante de nuisances et la congestion qui en résulte génère une circulation parasite non négligeable pour les villes environnantes. Le projet de déviation de la RN19, entre la RN406 à Bonneuil-sur-Marne et la RD94 à Villecresnes, subventionné à hauteur de 50 % par la Région Île-de-France, va minimiser ces nuisances en délestant le centre-ville de Boissy-Saint-Léger du trafic qu'il subit aujourd'hui. Ce projet constitue, par ailleurs, la première phase de l'aménagement de la RN19 en route express entre la RN406 et la RN104.



© DiRIF

Le Pont de Nogent sur l'A4 et l'A86 (Val-de-Marne)

Reliant les communes de Nogent-sur-Marne et de Champigny-sur-Marne, le pont de Nogent est l'un des points de congestion les plus importants du réseau routier dans l'Est parisien. Afin d'y remédier, la Région a décidé de financer à hauteur de 20,8 M€ le projet de réalisation d'un nouvel aménagement routier, qui comprend la réalisation d'une nouvelle bretelle permettant un accès direct et sans feux à l'autoroute A4 vers la province.



© Getty images

Le Ring des Ulis (Essonne)

Les diffuseurs des Ulis (Ring) et de Mondétour sur la RN118 sont particulièrement congestionnés aux heures de pointe. Le diffuseur des Ulis représente le principal accès au parc d'activités de Courtabœuf. Les insertions atypiques de ce carrefour sont souvent à l'origine d'accidents. Afin de fluidifier la circulation et d'améliorer la sécurité, la Région Île-de France subventionne, à hauteur de 25 %, un projet de nouvel échangeur comprenant également le réaménagement du rond-point voisin de Mondétour, lui aussi très fréquenté.

Les voies réservées sur autoroutes

Afin de réduire les temps de déplacement pour tous les usagers de la route, la Région favorise le développement des « voies dédiées » sur les autoroutes et voies rapides. Ces voies, ouvertes en permanence ou uniquement aux heures de pointe, optimisent l'infrastructure en permettant à plus d'usagers des transports collectifs et aux services de secours de franchir les points de congestion les plus durs.

Ainsi, depuis 2015 sur l'A1 et l'A6a, et depuis novembre 2017 sur l'A10, les passagers des lignes régulières de bus ont un temps de transport plus court et plus régulier d'un jour sur l'autre sans impacter négativement les temps de

parcours des autres usagers qui conservent le même nombre de voies pour circuler. Ces voies dédiées s'inscrivent dans le double objectif de répondre aux besoins de mobilité et de préserver l'environnement, la santé et la qualité de vie.

Elles ont vocation à être ouvertes à d'autres types d'usages comme le covoiturage ou encore les véhicules propres. Cela nécessite au préalable des études afin de s'assurer de la faisabilité en termes de sécurité, de fluidité de ces voies, ou encore de contrôle automatisé du nombre d'occupants par voiture. Ces études sont réalisées en partenariat avec l'État, le Conseil régional et les laboratoires de recherche.



© DiRIF

4 La route intelligente au service de la smart Région

Grâce au Plan « anti-bouchon et pour changer la route », un fonds pour la route intelligente doté de près de 60 M€ permet à la Région d'encourager l'innovation, les nouveaux usages et les expérimentations de produits ou services novateurs, en accompagnant les maîtres d'ouvrage.

Expérimenter les nouvelles technologies et produits

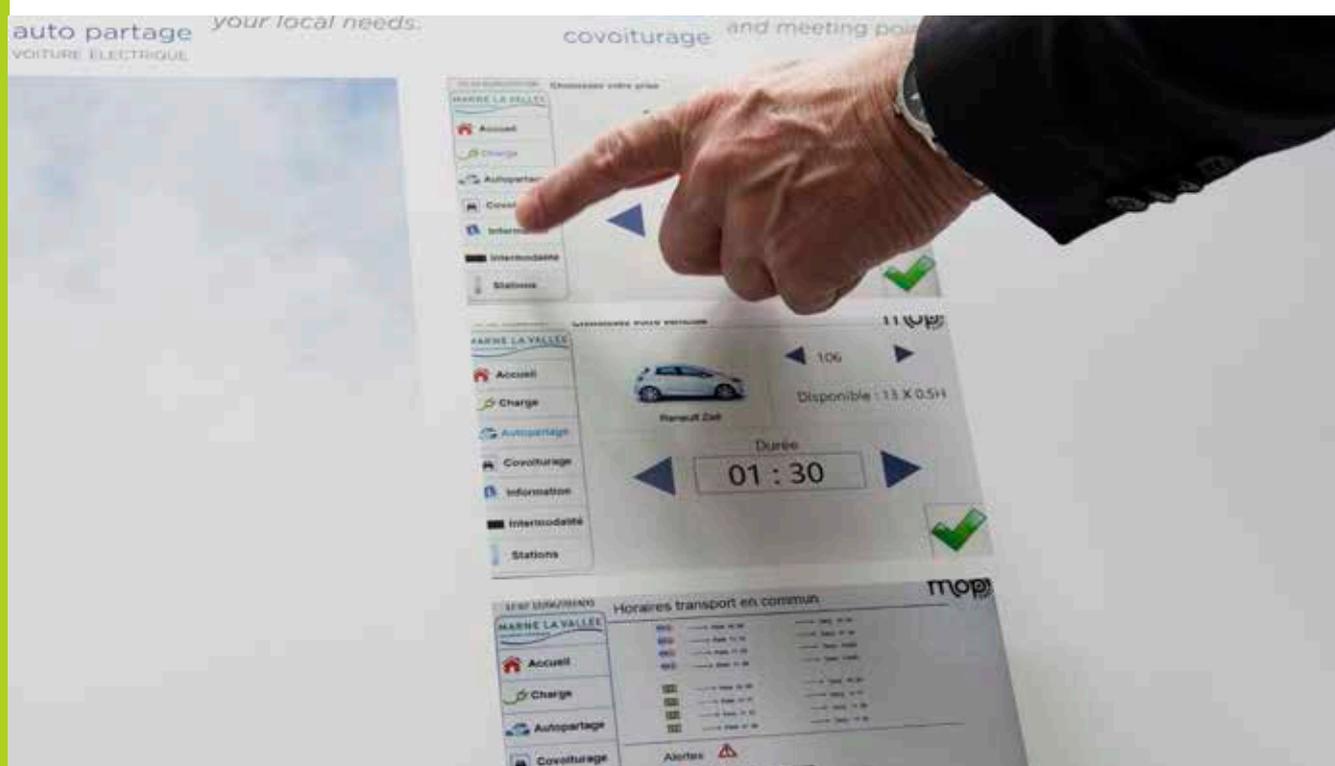
Il s'agit de faire de l'Île-de-France une vitrine de l'innovation routière et de ses usages. La Région ambitionne de faire du réseau routier le support du déploiement de nouvelles technologies permettant de favoriser les impacts positifs et d'en optimiser la gestion (collecte de données, gestion dynamique, information usagers, communication véhicule-infrastructure).

Elle soutient la modernisation des motorisations (en lien avec le développement de solutions

de production et de distribution de l'énergie), le développement de l'automatisation (technologies de communication véhicules-véhicules, sécurité...) et celui de nouveaux services associés, en accompagnant la mutation du secteur automobile vers des véhicules plus propres, plus partagés, plus connectés et plus autonomes.

Afin d'apporter plus rapidement de nouvelles solutions, la Région soutient les collectivités pour expérimenter avec les conditions du trafic francilien l'utilisation de produits, services ou process innovants par des projets pilotes, avec l'objectif de les généraliser à l'ensemble de l'Île-de-France si les résultats sont positifs.

Enfin, elle participe à la création d'un mastère dédié à la mobilité à l'ère du numérique, porté par l'École des Ponts ParisTech en duo avec Télécom ParisTech en tant que partenaire officiel, membre du Comité d'orientation





© William Dupuy / Picturetank

Expérimentations en cours...

Les enrobés phoniques

Afin de réduire le bruit de la circulation routière, facteur de fortes nuisances sonores pour de très nombreux riverains, la Région Île-de-France subventionne une solution innovante de revêtement de chaussée qui divise l'énergie sonore par trois. La perception par les riverains d'une amélioration est alors significative.

Les contrôles d'accès

Il s'agit de feux tricolores installés sur les bretelles d'entrée des autoroutes franciliennes. Ces dispositifs de régulation du trafic ont été expérimentés dans l'est de la région Île-de-France entre 2007 et 2010, puis déployés sur l'ensemble de l'A86 en 2017. L'évaluation approfondie de cette expérimentation a permis de mesurer les gains significatifs obtenus grâce à ces feux :

- gain de temps : jusqu'à 15 %, en période de pointe de trafic
- gain de fluidité : vitesse moyenne accrue de 10 km/h en période de pointe
- amélioration de la sécurité : jusqu'à 20 % de réduction du risque d'accident
- diminution de la pollution : jusqu'à 30 % de réduction des émissions polluantes

... et à venir en 2018

La mesure automatique du taux d'occupation des véhicules

Afin de diminuer le nombre de voitures sur la route pour réduire les embouteillages et la pollution, la Région Île-de-France souhaite favoriser le développement du covoiturage, notamment en créant des voies dédiées aux véhicules partagés sur les autoroutes et voies rapides. Pour rendre la mise en place de ces voies réservées au covoiturage envisageable de manière plus concrète et durable, la Région Île-de-France soutient l'expérimentation de capteurs capables de mesurer automatiquement et avec précision le nombre d'occupants par véhicule.



© Patrice Normand / Temps Machine / Pictur tank

Le management de la mobilité

Le Plan anti-bouchons et pour changer la route se décline à toutes les échelles de territoire. Ainsi, la Région apporte son soutien aux plans de mobilité et aux agences locales de mobilité (ALM), qui facilitent cette déclinaison locale des politiques de mobilité en favorisant l'appropriation des différents services existants sur les territoires et le développement d'offres complémentaires innovantes.

La Région soutient aussi les initiatives plus ponctuelles visant à utiliser la route de façon plus efficace et les projets de développement de services mutualisés. Il peut s'agir de solutions de covoiturage ou d'auto-partage, mais aussi d'ensembles de solutions regroupés au sein de bouquets de services ciblant des publics variés (étudiants, salariés, habitants...) et/ou des territoires situés hors de la zone dense et mal desservis par les transports en commun.

Le covoiturage

Le covoiturage consiste à utiliser une seule voiture pour réaliser un trajet à plusieurs. Il est en général proposé via une plateforme sur Internet ou dans le cadre d'un plan de mobilité. Outre les gains économiques réalisés par les usagers, le covoiturage contribue au désengorgement des routes et permet indirectement de limiter le rejet de gaz polluants dans l'atmosphère.

En plus de l'offre de services proposés par Île-de-France Mobilités via la plate-forme ViaNavigo qui centralise les demandes et les offres de trajets, et l'expérimentation de l'incitation financière, la Région intervient en participant à hauteur de 50 % à la réalisation des aires de covoiturage situées à proximité du réseau routier d'intérêt régional.



© Getty images

➤➤ Zoom sur les plans de mobilité

Le plan de mobilité est élaboré au sein d'un ou plusieurs établissements en concertation avec les salariés ou les agents. Il définit les actions concrètes à mettre en œuvre pour :

- encourager l'usage de modes alternatifs à la voiture, lorsque cela est possible et développer le covoiturage,
- encourager l'usage de modes de transport peu consommateurs d'énergie ou moins émetteurs de polluants,
- réduire les besoins en déplacements, par exemple par le développement du télétravail,
- améliorer la sécurité des déplacements domicile-travail et professionnels,
- rationaliser les coûts de déplacements,
- améliorer la qualité de vie au travail.

La réalisation d'un plan de mobilité est désormais obligatoire pour les établissements français regroupant plus de 100 salariés sur un même site.

Pour aider la mise en place de ces plans, plusieurs acteurs de la mobilité dont la Région ont créé le réseau Pro'Mobilité qui offre :

- Un site internet www.promobilite.fr qui met à disposition des informations et des outils méthodologiques (modèles de cahier des charges, questionnaires, etc.).
- Des conseillers en mobilité, relais territoriaux dont le rôle est d'apporter aux entreprises et administrations un accompagnement et des conseils techniques tout au long des démarches de plans de mobilité. Leurs coordonnées sont accessibles sur le site internet.

La Région apporte son soutien financier pour les études et la mise en œuvre des plans de mobilité inter-entreprises.

© David DELAPORTE - Ile-de-France Mobilités





Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **iledefrance**

 **iledefrance**